AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 421 817
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 2350, BOULEVARD FOUCAULT

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser qu'il n'y ait pas de zone tampon aménagée sur une partie du terrain où s'effectue l'agrandissement et d'autoriser qu'il n'y ait qu'une clôture et une haie de cèdres dans cette zone tampon, le tout pouvant être assujetti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 4 juillet 2022 à 16h30 :
Téléphone : 819 478-6571
Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 17 juin 2022.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière

DRUMMONDville
Capitale du développement
URBANISME
rang Sainte-Anne
chemin Terra-Jet
rue Courchesne
2350,
boulevard Foucault
Légende
Terrain visé
Lot
Orthophoto 2020
Échelle: 1:2 000